Nom :
Prénom :
Date de naissance ://

13. La prise en charge à 100% de votre l'Assurance Maladie ALD (Affection de Longue Durée)

AFFECTION DE LONGUE DURÉE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'Affection Longue Durée (ALD) concerne une maladie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé et particulièrement coûteux.

Il en existe plusieurs types, les ALD exonérantes et non exonérantes qui ne donnent pas les mêmes droits. Cela permet de définir le taux de remboursement par l'Assurance Maladie (ticket modérateur).

IL EXISTE 2 TYPES D'ALD : L'ALD EXONÉRANTE ET L'ALD NON EXONÉRANTE

ALD EXONÉRANTE

Vous êtes atteint d'une maladie grave évoluant pendant plus de 6 mois et nécessitant un <u>traitement coûteux</u>
Les frais de santé liés à votre maladie sont pris en charge au maximum remboursable par la Sécurité sociale (base de remboursement de la Sécurité sociale)

= Exonération du ticket modérateur

ATTENTION, certains frais restent à votre charge (les dépassements d'honoraires, la participation forfaitaire de 1 euro, la franchise médicale ou le forfait hospitalier, etc.).

ALD NON EXONÉRANTE

Votre maladie ne nécessite <u>pas de traitement couteux</u> L'Assurance Maladie rembourse aux taux habituels les soins en lien avec la maladie.

 Pas d'exonération du ticket modérateur
 Cela permet de bénéficier d'un arrêt maladie de plus de 6 mois et de la prise en charge des transports (sous certaines conditions), mais n'ouvre pas droit à l'exonération du ticket modérateur.

QUI RÉDIGE LA DEMANDE?

Votre médecin traitant déclaré rédige la demande d'ALD.

Pour l'insuffisance cardiaque c'est l'ALD 5 : Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves II est important que le protocole de soins soit bien documenté ++.

N'hésitez-pas à transmettre au médecin traitant les éléments de l'argumentaire, afin qu'il puisse les intégrer dans sa saisie. Afin d'aider votre médecin traitant, vous trouverez dans le document suivant un courrier avec les informations importantes.

Vous devez bien faire apparaître dans le protocole de soin les éléments thérapeutiques tel que le traitement de fond de l'insuffisance cardiaque (furosémide...) et sa chronicité, les traitements spécifiques couteux ou des chimiothérapies ou immunothérapie, des appareillages (pacemaker ou défibrillateur), ainsi que les éléments de surveillance chronique clinique (MG, cardiologue...) et paraclinique (biologie, examens cardio...).

QUI VOUS ACCORDE L'ALD?

Les demandes d'ALD sont revues par le médecin conseil du service médical rattaché à la CPAM :

- Il **donne son accord**, ou non, pour la prise en charge intégrale d'une partie ou de la totalité des soins et des traitements réalisés dans le cadre d'une ALD;
- Il indique également la durée de la prise en charge en ALD.

Si vous avez des questions ou un refus de prise en charge, vous pouvez joindre l'association Vaincre l'Insuffisance via le siteweb <u>www.vaincrelinsuffisancecardiaque.org</u> ou l'une des associations de patients : SIC, ASPIC ou AVEC.

NB: Le document CERFA PROTOCOLE DE SOINS à compléter porte la référence n°11626*, PDS-PRE Les Notices pour le médecin traitant et le patient qui accompagnent ce document portent la référence n° 50774#03 pour le médecin et n° 50775#03 pour le patient. Vous pouvez télécharger ces documents sur le site du Réseau Amylose.



Pour plus d'informations sur l'insuffisance cardiaque :

www.vaincrelinsuffisancecardiaque.org

Informations pour remplir une ALD pour un patient atteint d'insuffisance cardiaque destinées au médecin traitant

(A remettre au patient ou à envoyer au médecin traitant avec votre courrier)

Cher médecin traitant, cher confrère,

Votre patient atteint d'une insuffisance cardiaque vous sollicite pour sa demande d'ALD.

Nous nous permettons de vous rappeler quelques informations afin de faciliter cette obtention.

Pour l'insuffisance cardiaque, vous devez indiquer sur le formulaire CERFA l'ALD numéro 5 : Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves.

Vous devez bien faire apparaître dans le protocole de soin les éléments thérapeutiques tel que le traitement de fond de l'insuffisance cardiaque (furosémide...) et sa chronicité, les traitements spécifiques couteux ou des chimiothérapies ou immunothérapie, des appareillages (pacemaker ou défibrillateur), ainsi que les éléments de surveillance chronique clinique (MG, cardiologue...) et paraclinique (biologie, examens cardio...).

Les demandes d'ALD seront revues par le médecin conseil du service médical rattaché à la CPAM. Si vous avez des questions ou un refus de prise en charge, vous pouvez joindre l'association Vaincre l'Insuffisance via le siteweb <u>www.vaincrelinsuffisancecardiaque.org</u> ou l'une des associations de patients : SIC, ASPIC ou AVEC.

Fait le	/	/	ጎ
rait ie .	/	/	a

Nom/Signature/Tampon du médecin :